

HMG FINANCE

L. HAUVETTE †
R. MICHELIN
M. GIRAULT

D. HAUVETTE-RAUX
J. GOATLY

Paris, le 20.12.2023

AVIS AUX PORTEURS DU FCP HMG GLOBETROTTER

(Part C : FR0010241240 ; Part D : FR0010241265 ; PART I : FR0010201459)

Nous vous informons que la société de gestion HMG FINANCE a décidé, pour le **FCP HMG GLOBETROTTER**, de mettre en place un mécanisme de plafonnement des demandes de rachat connu sous le nom de GATES.

Le mécanisme de plafonnement des rachats a pour objectif de préserver l'intérêt des porteurs et d'assurer un traitement équitable de ceux-ci dans des circonstances exceptionnelles liées à la liquidité réduite et à des rachats importants.

Les demandes de rachat sont alors plafonnées dans les mêmes proportions pour tous les porteurs concernés qui en sont informés individuellement.

La mise en place de ce mécanisme permet d'étaler les demandes de rachat sur plusieurs jours de calcul de valeur liquidative dès lors qu'elles excèdent un certain niveau déterminé de façon objective.

Le déclenchement de ce mécanisme s'effectue sur décision de la société de gestion lorsque la liquidité des titres en portefeuille est jugée insuffisante.

Cette évolution est sans conséquence sur l'objectif de gestion, la stratégie d'investissement ou les frais supportés par le FCP HMG GLOBETROTTER.

Les autres dispositions demeurent inchangées.

Les prospectus et DIC du FCP HMG GLOBETROTTER seront disponibles à compter de la date d'entrée en vigueur soit le **29 décembre 2023**.